



**Délibération**  
DIRFI/JG

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

### 2023 – 96 BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 25**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, DEREN Dominique, MAUDOUX Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 8**

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MELLA Florent, BUFFET Martine à ABELIN-DRAPRON Véronique, CARTIER Nicolas à BERDAÏ Ammar, DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, DIETZ Pierre à CHABOREL Sabrina, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre, TORCHUT Véronique à CHEMINADE Marie-Line, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absents excusés : 2**

DELCROIX Charles, EHLINGER François

**Secrétaire de séance :** DEBORDE Sophie

**Date de la convocation :** 28/09/2023

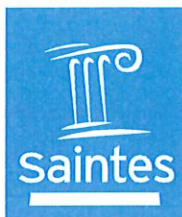
Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 septembre 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2023, présentée dans le tableau ci-dessous, et détaillée dans les documents budgétaires :

## DÉCISION MODIFICATIVE N°01-2023

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNELS	100 000 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	-100 000 €
DEPENSES REELLES		0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 25**

**Contre l'adoption : 1** (MELLA Florent au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

**Abstentions : 7** (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina en son nom et celui de DIETZ Pierre, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier, MELLA Florent en son nom)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,

  
Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.